

LR
SF/2021 – A n°50

NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE, D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT ET DE MANDATAIRES A LA REGIE DE RECETTES POUR LA MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,
VU, la décision n°2017-D-27 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes pour la mise à disposition de composteurs,
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu, l'arrêté n°2020-A-40 du 20 août 2020 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Vu l'avis conforme du régisseur,
Vu l'avis conforme du mandataire suppléant,
Vu l'avis conforme des mandataires,
Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin au 6 juillet 2021 aux fonctions de régisseur titulaire de Monsieur CORTES CASTILLO Jérôme ainsi qu'à celles de mandataire suppléant de Monsieur MULOT Bruno sur la régie de recettes des composteurs

ARTICLE 2 : Madame BARCOUZAREAU Karine née le 04 Mai 1975 à ANGOULEME (16), est nommée à compter du 06 Juillet 2021 régisseur de recettes titulaire avec mission de recouvrer exclusivement les recettes indiquées à l'article 3 de l'acte de création de la régie de recettes pour la mise à disposition de composteurs.

ARTICLE 3 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Madame BARCOUZAREAU Karine sera remplacée par Monsieur RING François mandataire suppléant, né le 21 Juin 1991 à PARIS (75).

ARTICLE 4 : Afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie de recettes

- Monsieur CORTES CASTILLO Jérôme né le 04 Novembre 1973 à Barbezieux (16)
- Madame BOUTIN Sabine née le 30 octobre 1969 à Soyaux (16)
- Madame RENOARD Marjolaine née le 10 janvier 1989 à Dourdan (91)

- Madame FAVREAU Flora née le 25 Mai 1991 à Saint Michel (16)
- Madame SEGUY Agnès née le 06 Février 1981 à Saintes (17)
- Monsieur BOUBEE Dominique né le 28 Juin 1966 à Montreuil (93)
- Monsieur DAGNAS Samuel né le 30 Juillet 1971 à Angoulême (16)
- Monsieur MULOT Bruno né le 07 Juillet 1962 à Soyaux (16)

Sont nommés mandataires permanents, sous la responsabilité du régisseur.
Les opérations réalisées par les mandataires seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur

ARTICLE 5 : Madame BARCOUZAREAU Karine n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

ARTICLE 6 : Madame BARCOUZAREAU Karine et Monsieur RING François percevront annuellement une indemnité de responsabilité telle que prévue par la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie.

ARTICLE 7 : Madame BARCOUZAREAU Karine et Monsieur RING François sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

ARTICLE 8 : Le régisseur titulaire, le mandataire suppléant, les mandataires ne devront pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux désignés dans la décision portant création de la régie de recettes sous peine d'être constitués comptables de fait et s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues à l'article 4.32.10 du Nouveau Code Pénal.
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans les décisions de fonctionnement de la régie.

ARTICLE 9 : Madame BARCOUZAREAU Karine et Monsieur RING François devront présenter leurs pièces justificatives des recettes aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 06/07/2021
Par déléation, pour le président,
Le vice-président


François NEBOUT

Pour avis conforme, le 05/07/2021
Le Trésorier Municipal,


Le Comptable Public,
Par procuration,
Adrien LEBOURG

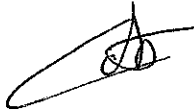
Inspecteur des Finances Publiques

Vu pour acceptation
Le régisseur titulaire,

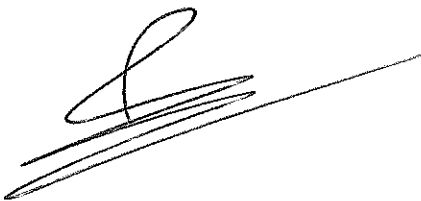


Vu pour acceptation
Les mandataires

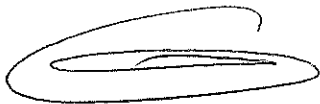
M. CORTES CASTILLO Jérôme



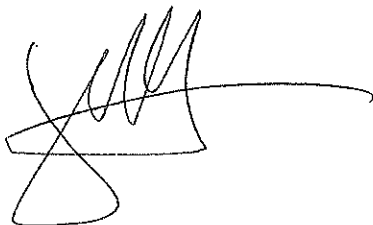
RENOUARD Marjolaine



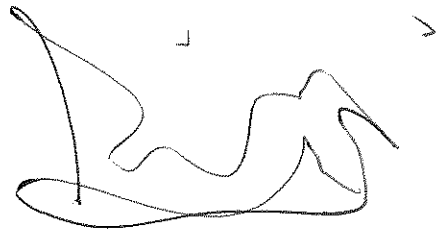
Madame SEGUY Agnès



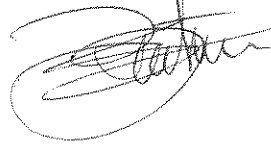
Monsieur DAGNAS Samuel



Vu pour acceptation
Le mandataire suppléant



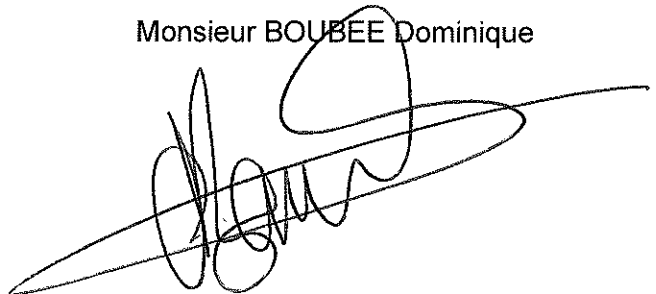
Mme BOUTIN Sabine



Madame FAVREAU Flora

(en congés maternité)

Monsieur BOUBÉE Dominique



Monsieur MULOT Bruno



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le **19 OCT. 2021**
Publié ou notifié
Le **19 OCT. 2021**